

**Procès-verbal de la séance constitutive du Conseil général
du mardi 3 juin 2008, à 20h00, au Centre polyvalent du Bugnon.**

Monsieur Didier Germain, Président du Conseil communal, ouvre cette séance constitutive du mardi 3 juin 2008, souhaite la bienvenue, félicite et remercie de leur implication les candidats élus et ceux qui ne l'ont pas été. Monsieur Didier Germain remercie également les Conseillers généraux et communaux qui ont choisi de ne pas se représenter et souhaite que cette nouvelle législature sera animée par des débats constructifs se déroulant dans une ambiance conviviale, dans le respect de chacun et dans l'intérêt de la commune des Ponts-de-Martel. Conformément à la loi sur les communes, Monsieur Didier Germain procède à la lecture de l'arrêté du Conseil communal du 19 mai 2008, validant les élections du 27 avril 2008.

Conformément à l'article 3.3 du règlement général de commune, **Monsieur Didier Germain**, appelle le doyen de cette assemblée : Monsieur René Rubi.

En tant que doyen, **Monsieur René Rubi** remercie les Conseillers généraux de leur présence ce soir, et les félicite pour leur élection. Monsieur René Rubi demande aux viennent-ensuite de ne pas perdre patience, car leur tour viendra. Monsieur René Rubi indique qu'il sera nécessaire, ce soir, de constituer le bureau et les commissions du Conseil général, ainsi que d'élire le Conseil communal, ceci pour l'avenir de la commune et de sa population qui devient de plus en plus jeune. Monsieur René Rubi indique qu'il est nécessaire de tout faire pour que cette jeunesse continue d'avoir à sa disposition les infrastructures scolaires, sportives et culturelles adaptées et actuelles, en bref, correspondantes à un village tel que Les Ponts-de-Martel. C'est pourquoi Monsieur René Rubi souhaite que durant ces quatre années de législature, les meilleures solutions pour la commune soient cherchées ensemble, en faisant abstraction de tout esprit de compétition ou seul le meilleur gagne. Les Conseillers généraux sont là pour aider le futur Conseil communal à gérer le mieux possible, comme c'est le cas actuellement, les affaires de la commune dans l'intérêt de la population. Monsieur René Rubi espère que les débats qui auront lieu durant ces quatre années soient sincères et respectueux de chacun, souhaite une bonne soirée et passe ensuite la parole à l'administrateur pour l'appel.

L'appel permet de constater la présence 25 Conseillers généraux élus.

Absent non-excuse : -

Absents excusés : Loïc Chopard
Dorian Perrin

Monsieur René Rubi énonce l'ordre du jour modifié comme suit (ajout du point n°7) :

1. Nomination du bureau du Conseil général,
2. Nomination de la Commission financière,
3. Nomination de la Commission scolaire,
4. Nomination de la Commission des naturalisations et des agrégations,
5. Nomination de la Commission Trafic et sécurité,
6. Nomination du Conseil communal,
7. Question.

Monsieur René Rubi appelle les trois plus jeunes membres de l'assemblée pour constituer le bureau provisoire qui va fonctionner jusqu'à l'élection du bureau du Conseil général qui prendra la relève :
Secrétaire : Flavia Maire
Questeurs : Gaël Maire et Jean-Marc Robert

1. Nomination du bureau du Conseil général

Monsieur René Rubi invite les portes-parole de chaque groupe à présenter leurs candidats, en débutant par le Parti Libéral-PPN.

Monsieur Rolf Hostettler propose, au nom du Parti Libéral-PPN :

1^{er} vice-président : Yvan Monard
Secrétaire-adjoint : Jean-Maurice Kehrli
Questeur : Pascal Humbert-Droz

Monsieur Claude Mojon propose, au nom du Parti Radical démocratique :

2^{ème} vice-président : Claude Robert
Secrétaire : Jean-Marc Robert

Madame Christiane Rochat propose, au nom du Parti Socialiste et libre :

Président : Didier Barth
Questeur : Flavia Maire

Le nombre de membres à élire étant égal à celui des propositions présentées par les groupes, **Monsieur René Rubi** déclare cette élection tacite, récapitule la nouvelle composition du bureau du Conseil général et invite ses membres à venir prendre place.

Monsieur le Président Didier Barth remercie pour la confiance témoignée face à cette élection du bureau du Conseil général pour la législature 2008-2012. Monsieur le Président Didier Barth indique qu'il essayera de mettre toute son énergie et son attention à conduire le mieux possible cette assemblée dans les délibérations du Conseil général. Les défis ne manqueront pas : conserver la bonne santé financière de la commune des Ponts-de-Martel, les différentes collaborations intercommunales, le RUN, l'entretien et la rénovation des infrastructures communales, le réseau d'eau, les accès piétonniers et routiers, les bâtiments, le maintien des activités scolaires, le développement du tourisme et du sport, la concrétisation du lotissement des Prises, etc... Pleins de sujets qui occuperont le Conseil général durant les quatre ans à venir.

Monsieur le Président Didier Barth remercie toutes et tous pour leur engagement, leur disponibilité pour la chose publique, chose qui devient rare de nos jours, manifesté par leur présence à cette séance du Conseil général et dans les commissions. Monsieur le Président Didier Barth souhaite que durant toutes les discussions et échanges, il soit conservé à l'esprit le développement et la santé de la commune et de ses habitants.

2. Nomination de la Commission financière

Monsieur le Président Didier Barth invite les portes-parole de chaque groupe à présenter leurs candidats.

Madame Christiane Rochat propose, au nom du Parti Socialiste et libre, Mesdames Flavia Maire et Judith Jean-Baptiste.

Madame Christiane Rochat indique que Madame Judith Jean-Baptiste n'a pas encore été élue Conseillère générale, puisqu'elle est venue ensuite sur la liste du Parti Socialiste et libre. Mais afin d'éviter des nominations faussées ou quelqu'un s'engage à sa place et démissionne ensuite pour lui laisser la place, Madame Christiane Rochat propose d'accepter cette manière de faire ainsi que cette candidature. Madame Christiane Rochat a obtenu l'aval du Service des communes pour proposer cela. Effectivement, cet après-midi, trouvant la situation étrange, Madame Christiane Rochat a eu un entretien téléphonique avec Monsieur Leu qui a suggéré cette procédure, qui ne pose aucun problème pour le Service des communes. Si la Commission financière devait siéger avant que l'élection de Madame Judith Jean-Baptiste ait été validée, elle ne pourrait pas siéger lors de la première séance, ce qui est la seule chose dérogeant à une élection normale.

Madame Christiane Rochat remercie le Conseil général s'il accepte cette procédure, qui pourra peut-être aussi rendre service aux autres membres du Conseil général, qui pourraient directement utiliser cette procédure.

Avant d'aller plus loin, **Monsieur le Président Didier Barth** propose de s'arrêter sur cette proposition afin de pouvoir intégrer, dans les nominations de ce soir, les viennent-ensuite qui sont quasiment assurés de pouvoir siéger une fois que le Conseil communal aura été élu, et ouvre la discussion.

Monsieur Rolf Hostettler indique que le Parti Libéral-PPN a forcément le même "problème" et est d'avis d'aller dans le sens de la proposition de Madame Christiane Rochat.

La parole n'étant plus demandée, **Monsieur le Président Didier Barth** soumet cette proposition au vote.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité, soit par 24 voix.

Monsieur le Président Didier Barth donne la parole aux autres partis pour proposer leurs candidats.

Madame Jeannine Robert propose, au nom du Parti Radical démocratique, Messieurs Gian Carlo Frosio et Claude Robert.

Monsieur Rolf Hostettler propose, au nom du Parti Libéral-PPN, Madame Angèle Durini et Messieurs Martial Roulet et Jean-Paul Cruchaud.

Le nombre de membres à élire étant égal à celui des propositions présentées par les groupes, **Monsieur le Président Didier Barth** déclare cette élection tacite et récapitule la nouvelle composition de la Commission financière.

3. Nomination de la Commission scolaire

Monsieur le Président Didier Barth invite les portes-parole de chaque groupe à présenter leurs candidats.

Monsieur Rolf Hostettler propose, au nom du Parti Libéral-PPN, Mesdames Angèle Durini, Fabienne Benoit, Messieurs Yvan Monard, Roland Finger et Alain Benoit.

Monsieur Gian Carlo Frosio propose, au nom du Parti Radical démocratique, Mesdames Sylvie Perrin, Florence Mojon et Chantal Allemann.

Madame Christiane Rochat propose, au nom du Parti Socialiste et libre, Mesdames Dominique Favre, Sylviane Barth et Monsieur Gaël Maire.

Le nombre de membres à élire étant égal à celui des propositions présentées par les groupes, **Monsieur le Président Didier Barth** déclare cette élection tacite et récapitule la nouvelle composition de la Commission scolaire.

4. Nomination de la Commission des naturalisations et des agrégations

Monsieur le Président Didier Barth invite les portes-parole de chaque groupe à présenter leurs candidats.

Monsieur Rolf Hostettler propose, au nom du Parti Libéral-PPN, Madame Fabienne Benoit et Monsieur Jean-Maurice Kehrli.

Monsieur Jean-Marc Robert propose, au nom du Parti Radical démocratique, Monsieur Claude Mojon.

Madame Christiane Rochat propose, au nom du Parti Socialiste et libre, Monsieur René Rubi et elle-même.

Le nombre de membres à élire étant égal à celui des propositions présentées par les groupes, **Monsieur le Président Didier Barth** déclare cette élection tacite et récapitule la nouvelle composition de la Commission des naturalisations et des agrégations.

5. Nomination de la Commission Trafic et sécurité

Monsieur le Président Didier Barth invite les portes-parole de chaque groupe à présenter leurs candidats.

Monsieur Rolf Hostettler propose, au nom du Parti Libéral-PPN, Messieurs Simon Kammer, Pascal Humbert-Droz et lui-même.

Monsieur Claude Robert propose, au nom du Parti Radical démocratique, Messieurs Jean-Marc Robert et Klemens Eigenmann.

Madame Christiane Rochat propose, au nom du Parti Socialiste et libre, Messieurs Didier Barth et René Rubi

Le nombre de membres à élire étant égal à celui des propositions présentées par les groupes, **Monsieur le Président Didier Barth** déclare cette élection tacite et récapitule la nouvelle composition de la Commission Trafic et sécurité.

6. Nomination du Conseil communal

Monsieur le Président Didier Barth invite les portes-parole de chaque groupe à présenter leurs candidats.

Monsieur Rolf Hostettler propose, au nom du Parti Libéral-PPN, Messieurs Didier Germain et Cédric Schwab.

Monsieur Gian Carlo Frosio propose, au nom du Parti Radical démocratique, Madame Jeannine Robert.

Madame Christiane Rochat propose, au nom du Parti Socialiste et libre, Messieurs Jean-Maurice Calame et José Chopard.

Le nombre de membres à élire étant égal à celui des propositions présentées par les groupes, **Monsieur le Président Didier Barth** déclare cette élection tacite et récapitule la nouvelle composition du Conseil communal.

7. Question

Monsieur le Président Didier Barth fait lecture de la question qui émane du Parti Socialiste et libre :

Le Parti Socialiste et libre se demande comment cela se fait que l'article 1.7 du règlement général de commune ne soit pas en adéquation avec la loi sur les droits politiques qui stipule que sont également éligibles en matière communale les électrices et électeurs étrangers. Hors l'article stipulé dans le règlement général de la commune des Ponts-de-Martel n'accorde pas cette éligibilité. Le Parti Socialiste et libre pense qu'il s'agit d'un oubli ou d'une erreur d'écriture qui aurait échappé à la vigilance du secrétariat du Service des communes lors de sa validation.

Le Parti Socialiste et libre demande donc au Conseil communal de procéder à la modification nécessaire pour que cet article 1.7 soit conforme.

Monsieur le Président Didier Barth lit ensuite l'article n°1.7 actuel du règlement général de commune et demande au Conseil communal de traiter ce point au plus vite.

La parole n'étant plus demandée **Monsieur le Président Didier Barth** clos la séance à 20h25.

Au nom du **CONSEIL GENERAL**,
Le président, Le secrétaire,

Didier Barth

Jean-Marc Robert